

Groupe de travail informatique du 10 septembre 2020

Fiche n° 2 Trajectoire éditique

Le renouvellement des matériels des chaînes éditiques, sur la période 2020-2021 a été présenté dans la fiche n° 7 du groupe de travail du 30 octobre 2019. Les marchés d'acquisition de matériel ont été notifiés en juin 2020 et les premières commandes de matériels, lignes d'impression et de mise sous enveloppe, ont été passées début juillet. Les premières installations débuteront en cette fin d'année 2020 à Meyzieu.

I – Avancement du projet

La procédure du marché négocié avec mise en concurrence avait été retenue, elle a permis de sécuriser les choix. Les sociétés Canon (impression) et DMT Solutions France (ex-Blue Crest, mise sous enveloppes) ont remporté ces marchés.

Tous les ateliers éditiques cibles vont disposer d'un matériel haut de gamme de conception très récente et très performante.

Sur les quatre ateliers, deux avaient déjà été précisés en 2019, Meyzieu et Poitiers.

Des ateliers associant des personnels des ESI de Meyzieu et de Poitiers et les fournisseurs retenus ont été conduits afin de préparer l'installation des machines et les travaux préalables dans le respect des conditions de travail des agents. L'acquisition des mises en caissettes et en structures automatiques pour limiter la pénibilité au travail a été réalisée.

Concernant les deux autres ateliers (parmi Nemours, Marseille, Reims, Clermont-Ferrand et Strasbourg) les études techniques, immobilières et sociales annoncées lors du groupe de travail du 30 octobre conduisent à retenir les sites de Nemours et Reims. La fermeture de l'atelier non industriel de Limoges avait déjà été annoncée lors du précédent groupe de travail.

En pratique, l'installation des machines est prévue ainsi :

– Meyzieu :

- livraison de trois imprimantes et de deux machines de mise sous enveloppe en septembre/octobre 2020 et finalisation de l'installation à l'issue des travaux tout début 2021,
- installation des trois dernières machines de mise sous enveloppe début d'année 2021,
- retrait des anciens matériels dès les premières installations finalisées.

– Poitiers :

- retrait des anciens matériels fin octobre 2020,
- installation de deux imprimantes et de deux machines de mises sous plis fin d'année 2020 à l'issue des travaux d'aménagement du site.

– Nemours et Reims :

- installation des deux imprimantes et des deux machines de mise sous enveloppe entre fin avril et début juillet 2021, avec en préalable le retrait des anciens matériels.

Un accompagnement du constructeur au bénéfice des agents est assuré pendant un trimestre après la formation pour chaque ligne de production installée.

Les ateliers de Clermont-Ferrand, Marseille et Strasbourg fermeront le 1^{er} septembre 2021. L'atelier de Limoges fermera le 1^{er} septembre 2022.

En termes de modalités de fonctionnement cible des ateliers ainsi équipés, sur la base d'une généralisation du travail en équipe, une réflexion a été engagée avec les représentants des DiSI et de RH pour en définir les modalités qui seront présentées ultérieurement.

II – Les mesures d’accompagnement

Pour les sites qui ne seront pas conservés, la DGFIP mettra en place les mesures d’accompagnement suivantes, déjà décrites dans la fiche n° 1 :

- un entretien individuel de reconversion professionnelle : Un ou plusieurs entretiens seront conduits avec chaque agent concerné. Lors de ces entretiens, l’agent pourra se faire accompagner par la personne de son choix. Ces entretiens seront organisés par le supérieur hiérarchique de l’agent en lien avec le service des ressources humaines de la DiSI. L’objectif est de créer un temps d’échange avec l’agent sur ses attentes et ses éventuelles interrogations et lui permettre de compléter son information sur ses différentes possibilités de reconversion et d’exprimer ses choix prioritaires ;
- les perspectives de reconversion : Les agents dont le service est fermé bénéficieront des garanties prévues dans les instructions RH pour les agents des DiSI dont le poste est supprimé ou transféré en cas de réorganisation de leur mission.

Pour les sites cibles, l’annexe n° 1 présente les principales caractéristiques du régime du temps de travail à l’ESI de Meyzieu qui a vocation à s’appliquer aux trois autres ateliers conservés.

Enfin, la DGFIP a obtenu du budget du fonds de transformation ministériel pour mettre à disposition de nouveaux clients le service Clic’ESI afin d’imprimer le courrier égrené d’autres directions et ministères. Ce service, baptisé Imprim’FiP, est en expérimentation avec la DGCCRF et a déjà permis d’imprimer 5 261 plis pour cette direction sur les 7 premiers mois de l’année 2020.